REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260922-DCM73-2026-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 22 SEPTEMBRE 2026

Conseillers: 09
Présents: 08
Votants: 08
Pouvoir: 01

L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, HENRY Guillaume,
Pouvoir : CLAVEAU Tiphaine à MICHAUD Loïc
Secrétaire de séance : Francis PECKRE

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Objet : Nomination d'un référent mobilité

Afin d'échanger avec les communes sur des actualités mobilité et/ou faire remonter des besoins/projets, la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite poursuivre le partenariat mis en place avec les référents mobilité lors du précèdent mandat.

Pour rappel, l'objectif de cette instance est de :
- Permettre de la proximité avec les communes dans le cadre de la politique publique de mobilité mise en œuvre par Niort Agglo,
- Disposer d'une instance permettant d'informer l'ensemble des communes sur des évènements, des nouveaux services, des projets et études en cours,
- Proposer un lieu d'échanges de partage d'expériences et d'initiatives communales.

Cette instance se réunira à minima deux fois par an afin de se caler sur les rencontres du comité des partenaires rassemblant les autres acteurs de la mobilité du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE

- De désigner Julien PAILLIER en tant qu'élu référent à la mobilité

Fait à AMURÉ, le 22 septembre 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Francis PECKRE

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :